



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A R R Ê T É N° 2020- 04 - 30 - 00 5

portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Roussel, située 3 rue Victor-Noir, cimetière ancien, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 décembre 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la chapelle Roussel du cimetière ancien de Neuilly-sur-Seine présente la rare combinaison d'un gisant et d'une chapelle, qu'elle est singularisée par le contraste entre la simplicité extérieure et la richesse intérieure, la destination proprement privée de la sculpture qui n'est pas visible de l'extérieur, et la qualité de la mise en scène du gisant, et que ce gisant est une œuvre de qualité - jusqu'ici peu connue - du sculpteur Maurice Ferrary, qui constitue un témoin de la toute fin de sa carrière juste avant sa mort à Neuilly-sur-Seine en 1904 ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1er-. Est inscrite au titre des monuments historiques la chapelle Roussel en totalité avec son gisant, située 3 rue Victor-Noir dans le cimetière ancien (allée des Ifs, division 7, série 206, n°2) à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) sur la parcelle n° 1 d'une contenance de 1ha 74a 78ca, figurant au cadastre section AH, tel que située en rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à la commune de Neuilly-sur-Seine.

ARTICLE 2-. Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3-. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le

30 AVR. 2020

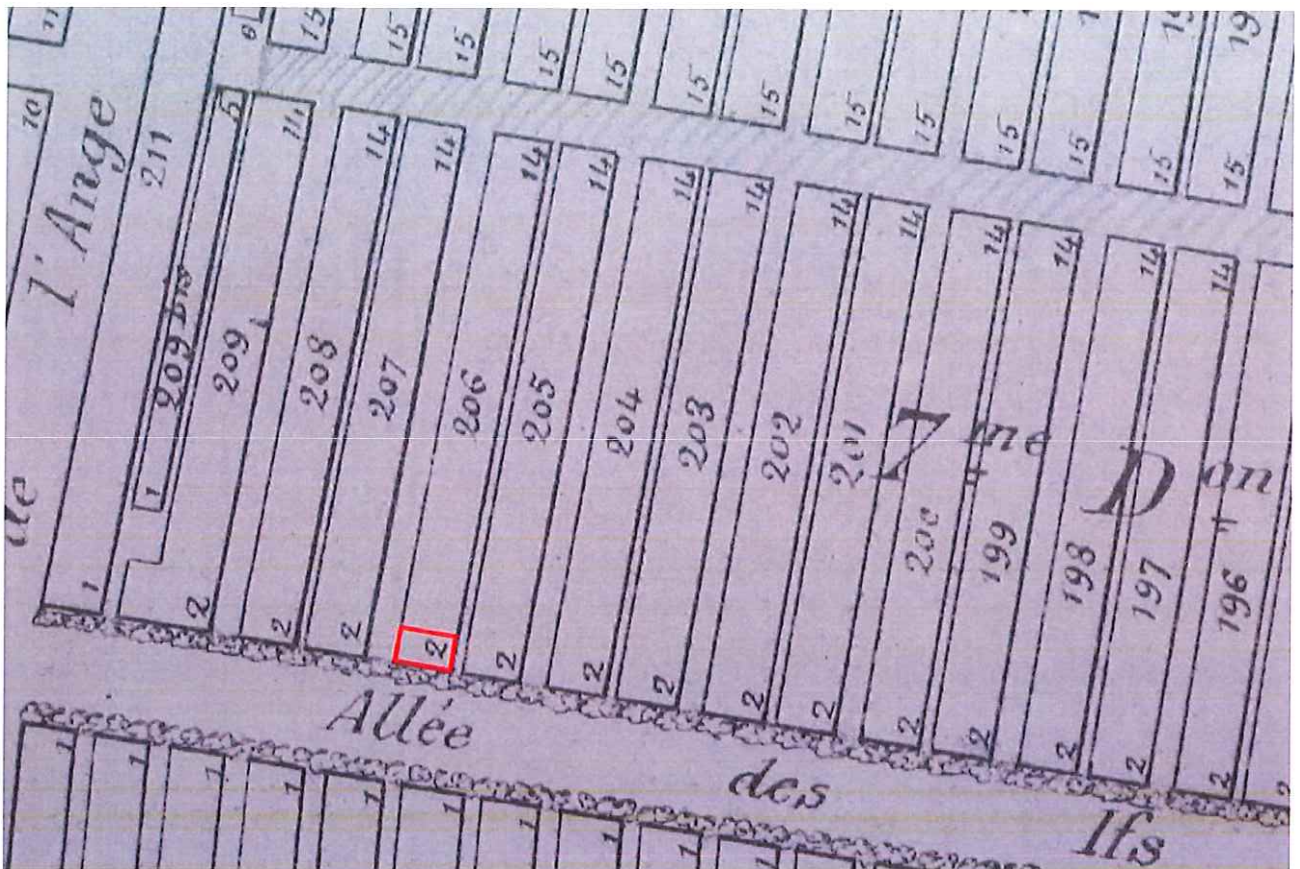
Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Michel GADOT

30 AVR. 2020

ARRÊTÉ N° 2020- 04 - 30 - 005

portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Roussel, située 3 rue Victor-Noir, cimetière ancien, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT